

Ecole maternelle Jules Serre - GONFARON

Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°3 du vendredi 3 juin 2016

Présents :

Mairie : M. BONGIORNO (Maire de Gonfaron), Mme BETTENCOURT (Adjointe déléguée du Pôle Enfance), Mme MARTIN (Chef de service du Pôle Enfance).

Enseignantes : Mmes GARRIGUES (Directrice et classe 2), VENTRE (classe 1), FOUQUE (classe 5), BEAUSEJOUR (classe 6), DELICADO (classe 4).

D.D.E.N.: Mme GROSSO

P.E.P.S.: Mmes ROUSSELOT, FORTIER, GARREAU.

Parents indépendants : Mmes BROUYER, MEVEL

Secrétaires de séance : A. FOUQUE et M. VENTRE

Excusés : M. JUDENNE, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Garéoult.

Mmes PIOUS, ALCOVER et MARCHAND.

Mme NEVEU (Parents Indépendants)

Préambule :

- Présentation des nouveaux interlocuteurs représentant la Mairie.
M. Philippe Rodriguez n'assurera plus ses fonctions au sein du Pôle Enfance. C'est Mme Sophie BETTENCOURT suppléée par Céline MARTIN qui sera l'interlocutrice de l'école.
- Approbation du précédent C.E. du 4 février 2016 à l'unanimité.

A. Année scolaire 2015/2016 : Activités du 3^{ème} trimestre

1. Manifestations :

- Le spectacle de la fête du printemps a eu lieu mercredi 27 avril dans la salle polyvalente, en présence des familles. Des chants, sketches, danses ont été préparés en amont ainsi que les costumes. C'est un travail de longue haleine au sein de chaque classe, en collaboration étroite avec les ATSEM car nos élèves sont très petits : ce spectacle a été très apprécié des familles : beaucoup de retours positifs. Le jour du mercredi semble bien choisi : seules 2 familles sur 140 ne se sont pas rendues au spectacle.

-La deuxième semaine des parents à l'école s'est tenue du 9 au 13 mai dans la logique du projet d'école qui découle lui-même du projet académique « Mieux accueillir » Une vingtaine de parents a participé : coiffure, lecture de contes, musique (violon, guitare), jardinage, recettes de cuisine, travaux manuels (marque-pages), relaxation.

Ces interventions sous couvert des enseignantes ont été très appréciées des enfants et de l'équipe enseignante. Le vendredi, d'autres parents ont pu aider à l'encadrement de la sortie à Aoubré : sortie à dominante nature avec des animations par des professionnels de l'environnement.

- Sorties / Expositions cf. projet d'école : « Ouvrir l'Ecole sur le monde et développer les parcours artistiques, culturels et sportifs » : Continuer les expositions du domaine 3 avec un thème commun à toute l'école et faire au moins une sortie par an au musée.

- ❖ Sortie de fin d'année pour tous les élèves à Aoubré le vendredi 13 mai (animation pédagogique de qualité) : participation des familles de 5 €; tarif dégressif pour les fratries.
- ❖ Sortie au Musée de l'Annonciade à Saint-Tropez pour les GS (cf. projet d'école) le lundi 30 mai. Participation des familles de 5 €.

Les transports en bus ont été pris en charge par le budget « Caisse des Ecoles » de la Mairie (1158 euros). Une part a été payée par la coopérative scolaire.

Aucun retour négatif n'a été fait aux Parents élus concernant la participation financière des familles.

- ❖ 4 expositions en arts visuels cette année :

- * « La main »
- * « Noël »
- * « les formes géométriques »
- * « Petite poule rousse » : exposition d'arts visuels mais aussi dans le domaine de l'écrit, « explorer le monde » (mathématiques, sciences) cf. Projet d'école.

2. Liaison GS/CP :

Elles se réalisent en plusieurs temps de l'année scolaire : visite des CP à l'école maternelle (lecture de kamishibaï, visite de l'exposition) au mois de décembre, visite dans les classes de CP au mois de février (exposés des CP), ateliers sportifs au stade (en juin), et pour finir un goûter dans la cour de l'école élémentaire avec les CP pour faire la « passation des cahiers, des livrets et des outils de travail ». Une réunion pour les CP est également prévue vendredi 10 juin. La liste de fournitures ainsi que le bon de commande scolarisé proposé par PEPS ont été donnés dans le même temps. Au restaurant scolaire, Magali MARTIN a également proposé à tous les élèves de GS de déjeuner dans le réfectoire des CP (utilisation des couteaux, local différent). Deux dates ont été proposées (en fonction des effectifs) : le 27 mai et le 16 juin.

En terme de liaison, les enfants de la crèche qui entrent en PS à la rentrée prochaine viennent aussi passer une demi-journée dans les classes de PS (petits ateliers, jeux de cour). Cette liaison est ouverte également aux assistantes maternelles qui le souhaitent. Elles doivent simplement se faire connaître auprès de la directrice.

3. Interventions dans les classes et Fête du livre 2016 :

3 classes ont participé au concours d'album sur le thème de l'écologie. 2 classes ont été primées. La DDEN précise que ces albums sont exposés actuellement à la bibliothèque de Gonfaron : les enfants ont beaucoup de plaisir à expliquer comment ils les ont fabriqués. Mme BROUYER ajoute que ces albums seront ensuite exposés dans les médiathèques de La Garde, Puget-Ville et Le Cannet des Maures. Toutes les classes ont bénéficié de l'intervention d'une conteuse (Marie BAGNOLS) ainsi que d'un atelier « origami ». L'équipe remercie l'association « la revanche de l'âne » pour ces interventions qui étaient de qualité, et à la portée du jeune public.

4. Sécurité : bilan des exercices réalisés :

Les établissements scolaires sont toujours en état d'urgence, placés sous le plan Vigipirate renforcé : les allées et venues dans l'école sont contrôlées. Il est demandé aux directeurs d'école d'organiser des exercices de mise à l'abri dans le cadre du PPMS « alerte attentats ». 2 exercices de mise à l'abri ont été réalisés auprès des élèves. Le premier a été préparé avec toute l'équipe ; le second le 23 mai à 9 heures s'est passé de manière inopinée en présence des représentants de la Mairie (directeur des services techniques, Elu à la sécurité), de la DDEN. Ces deux exercices permettent aux enfants d'acquérir des automatismes et d'apprendre à se cacher. Les enfants le vivent très bien, les enseignants en discutent ensuite avec les élèves pour libérer la parole et les parents d'élèves sont informés via le cahier de liaison et le blog. La DDEN salue le calme et le silence dans lesquels s'est déroulé cet exercice. Un exercice d'évacuation incendie a aussi été réalisé jeudi 12 mai : une évacuation très efficace (1 min 30).

B. Rentrée scolaire 2016/2017 :

1. Constitution du bureau des élections de l'année 2016/2017

La directrice sera Présidente du bureau des élections. La DDEN est également membre de droit du bureau et des Conseils d'Ecoles, La directrice demande quel sera le représentant des parents élus (PEPS) ? Personne ne répond.

2. Prévision des effectifs / répartition des élèves par niveaux de classe

36 PS inscrits à ce jour (sur 47 attendus).
48 MS (6 nouveaux arrivants dans l'été qui ont contacté la directrice par téléphone même s'ils ne sont pas encore inscrits officiellement)
48 GS
Actuellement, nous aurons 6 niveaux simples avec environ 25 élèves par classe. Sauf en petite section (18 par classe). Les effectifs sont en baisse : beaucoup de départs, de radiations. Quelques nouveaux surtout au cours du 3^{ème} trimestre mais moins que de départs.
Mme MEVEL demande d'où proviennent les effectifs prévisionnels annoncés par la Mairie (47 élèves). M. RODRIGUEZ a écrit un courrier daté du 22 février 2016 dans lequel il donne à la directrice le nombre de 47 enfants nés en 2013.

Ce chiffre reste aléatoire car depuis 3 ans, certaines familles ont pu déménager.
 Mme BROUYER nous demande quelle configuration de classes attend les élèves s'il y a une fermeture de classe à la rentrée ?
 L'équipe va y réfléchir (cours doubles) mais aucune information concernant une fermeture éventuelle n'a été signalée pour le moment. Il faudra attendre septembre et faire un état réel des effectifs inscrits.
 La Directrice demande au Maire si l'intégration de TPS (touts petits) serait envisageable ?
 Ces enfants ne comptent pas dans les effectifs et personne n'y est favorable.
 (M. le Maire : « ce serait déshabiller Pierre pour habiller Paul »).

7 enseignantes seront en poste l'année prochaine :
 1 TRS Magali VENTRE MARTIN qui aura en charge la classe 1 sous réserve de l'accord de l'IEN,
 Dominique PIOU à mi-temps assurera les décharges de Céline ALCOVER le jeudi (à ¾ temps) et de la directrice le vendredi.
 La directrice change de jour de décharge de direction afin d'avoir un jour commun avec Mme ROYER (plus simple pour les réunions).

1 départ : Amandine FOUQUE qui est mutée à qui nous souhaitons une bonne continuation et que nous remercions pour son implication et son travail.
 Une nouvelle collègue : Sandrine SELLIER qui enseigne déjà en maternelle au Luc et qui prendra le relais dans la classe 5.
 Les ATSEM restent dans les mêmes classes l'année prochaine.

3. Horaires et modalités des entrées et sorties sur le temps scolaire / Calendrier scolaire

❖ Horaires :

Attention : dès la rentrée prochaine, les horaires scolaires seront rectifiés : **le portail fermera à 8h30** le matin (cohésion avec l'école élémentaire : 10 minutes pour déposer son enfant entre 8h20 et 8h30) ; idem le mercredi (8h50/9h). Plus aucune souplesse sur les retards ne sera tolérée.
 Les entrées et sorties seront conformes à ce qui est en cours actuellement à cause du plan Vigipirate (entrées des familles dans les classes ; retours au portail).

❖ Congés scolaires : Voici le calendrier donné par le Ministère :

	ZONE B : Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : mardi 30 août 2016
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1er septembre 2016 Attention : rentrée échelonnée en PS (soit jeudi 1^{er}, soit vendredi 2/09)
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 16 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 10 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 7 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 7 juillet 2017

C. Questions concernant la Mairie :

1. Point sur les travaux programmés pour l'été 2016 :

M. le Maire annonce qu'une barrière pour la sécurité de la cour (dans la pente) sera posée dans le courant de l'été; 2 climatiseurs seront installés dans les classes 4 et 5 ; les devis des 3 classes pour les rideaux occultants (classes 3, 4 et 5) ont été effectués.

La directrice demande à ce que le poseur de climatiseurs la contacte (même pendant l'été) afin que les appareils soient fixés aux bons endroits (par exemple, pas au-dessus des coins regroupements pour ne pas souffler directement sur les têtes des enfants).

M. le Maire répond que M. GUERRERO et/ou M. ROSZAK peuvent aussi servir d'intermédiaire. Les enseignantes remercient Patrice ROMMELARD, employé des services techniques pour son implication : très présent à l'école, très disponible, très serviable.

2. Garderie / restaurant scolaire :

- *Demande des parents d'élèves de partager un repas* au restaurant scolaire en immersion avec les élèves (PEPS) : Le Maire leur accorde une date (semaine du 13 au 17 juin par exemple) car des travaux au restaurant scolaire vont ensuite avoir lieu pendant plusieurs semaines. Date à définir et à communiquer à Magali MARTIN pour voir si cela est possible. Sinon, date reportée à la rentrée scolaire.

- *Quelle tarification est prévue pour la rentrée ?* La Mairie ne prévoit pas de hausse en septembre (les hausses de tarifs sont instaurées en années civiles : janvier).

- *Modalités d'inscriptions et de réservations des services ?*

Pour la rentrée scolaire, la tarification appliquée le sera « au réel » avec inscription au plus tard le vendredi midi pour la semaine d'après. Les inscriptions payables un mois à l'avance n'auront donc plus vigueur. Il s'agissait seulement d'éviter les impayés de fin d'année.

Le Maire annonce que le système d'inscription instauré pour juin et juillet n'a pas de raison d'être pour les adultes de l'école.

Mme BROUYER demande si le règlement est prêt ? Les nouveaux dossiers ne sont pas encore prêts : l'équipe municipale travaille sur le règlement. A moyen terme (janvier 2017), la municipalité souhaiterait mettre en place un système de prélèvement mais cela n'est pas encore possible (incompatibilité de logiciels avec le Trésor Public). Mme BETTENCOURT fait part d'un délai de 3 jours de carence pour les enfants malades, qui serait à l'étude.

La directrice demande à être prévenue lorsque les dossiers seront prêts : elle a enregistré une liste de diffusion des nouveaux PS et leur enverra l'information par mail.

Il ne sera pas possible de réserver la garderie pour une demi-heure. Pas de tarif préférentiel pour les fratries.

Il sera possible d'inscrire occasionnellement des enfants en garderie et en cantine, à condition de respecter les délais donnés par le règlement.

La DDEN nous lit un courrier qu'elle avait adressé à Monsieur le Maire le 11 mai 2016 dans lequel elle demandait notamment que les mesures prises pour juin et juillet ne soient que transitoires, dans l'intérêt des familles. Elle remercie M. le Maire pour son écoute et sa prise en compte du problème. Le bon sens a prévalu sur le budget.

- *Communication des informations des services municipaux* : Les enseignants demandent à ce que les informations passent directement entre la régie et les familles (par mail par exemple). En effet, il est parfois gênant que les rappels de paiement transitent par l'école (feuille verte). Cela ne regarde pas l'Education Nationale. Mme BETTENCOURT pense que cette communication se passe très bien : tout le monde n'a pas de boîte mail.

La DDEN et les enseignants soulignent que la communication passe bien grâce à leur collaboration : ce n'est pas une obligation.

Mme VENTRE demande si un agent pourrait aller placer le courrier de la régie directement dans les boîtes aux lettres ? Le Maire lui répond que ce serait trop fastidieux.

3. Reconduction des contrats ?

Mme BROUYER voudrait savoir quels contrats seraient pérennisés à la rentrée ? Elle explique que les enfants ont leurs habitudes et certains personnels de garderie ont un bon contact avec les enfants.

Mme BETTENCOURT répond que certains seront reconduits (contrats de 6 mois ou un an). Le Maire annonce qu'aucune titularisation n'est prévue. Aucun nom d'agent n'est donné.

L'agent BCD ne devrait intervenir à l'école maternelle plus que 2 matinées par semaine au lieu de 4 cette année. Ce ne sera pas forcément Mme CERLI.

Mme DELICADO demande s'il n'est pas possible de faire effectuer le ménage de la BCD/ garderie à un autre moment que son créneau (8h45/9h15 : temps scolaire).

La directrice rappelle qu'elle en avait déjà fait la demande en octobre 2015 lors d'une réunion avec Mme MARTIN et M. RODRIGUEZ : le temps de récréation (10h15/11 heures) pourrait par exemple être utilisé pour le ménage des locaux.

4. **Accueil sur l'heure méridienne** : les enseignants rappellent qu'entre 12 heures et 13h35, elles ne sont pas en service : elles n'ont donc pas à ouvrir aux personnes qui se présentent au portail. Lorsqu'elles sont présentes dans les locaux pour déjeuner et que quelqu'un sonne, elles ouvrent mais il faudrait rappeler aux agents que c'est à elles de le faire.

Il est décidé que le numéro de téléphone portable professionnel de Mme MARTIN sera fixé sur la sonnette de la garderie afin que les parents puissent signaler leur présence si possible.

5. Quelles solutions sont prévues pour pallier aux absences des agents sur le temps méridien ?

Rôle de Mme PORTAL (enseignants).

Le décret n°89-122 du 24/02/1989 du code de l'Education précise que ***c'est le directeur qui organise le travail des personnels communaux en service à l'école, qui pendant leur service dans les locaux scolaires sont placés sous son autorité*** ».

Or, depuis septembre, il a été demandé à Mme PORTAL de pallier aux absences des agents communaux, sur le temps méridien. Il arrive donc très fréquemment qu'une des ATSEM ne puisse comme il est prévu dans son planning, prendre sa pause pour déjeuner car elle va remplacer l'agent absent.

Sur le temps scolaire, l'ATSEM en question n'a pas eu de pause et n'a pas déjeuné : la directrice est alors forcée de lui laisser une pause d'une demi-heure sur le temps scolaire : l'ATSEM ne peut alors pas exercer les missions que lui a confiées la directrice en début d'année (cf. fiche de poste). En l'occurrence, du ménage, de la surveillance de dortoir, et de l'aide en classe.

Ceci a donc des répercussions directes sur le fonctionnement de l'école et impacte le temps scolaire.

Par exemple, le décroisement qui est prévu à cet horaire ne peut avoir lieu puisque l'enseignante surveille alors le dortoir à la place de l'ATSEM qui déjeune.

La directrice le déplore et demande si d'autres solutions ne peuvent être envisagées (agents « remplaçants »).

Le Maire précise le rôle de Mme PORTAL : ce n'est pas une « chef », c'est une référente. Afin d'éviter que toutes les ATSEM lui fasse remonter chacune leurs doléances, il a désigné Christiane PORTAL en tant que référente pour qu'elle fasse le lien, mais il insiste sur le fait qu'elle n'est pas « chef de service ».

La directrice demande alors pourquoi cette même personne a procédé à des entretiens et des évaluations des autres ATSEM le matin sur des heures de ménage, au sein de l'école maternelle ? Elle demande sur quels critères une ATSEM peut apprécier le travail de ses collègues ? Elle ajoute que cela génère des tensions au sein de l'équipe.

Le Maire répond qu'il a choisi ce système plutôt que de convoquer les ATSEM une par une à la Mairie, et que Mme PORTAL ne les évaluera plus l'année prochaine.

Mme BROUYER demande qui est le chef de Mme PORTAL ? C'est le Maire.

Mme BETTENCOURT, Mme MARTIN et M. le Maire déplorent les absences des agents mais n'ont pas trouvé d'autres solutions que de demander à une des ATSEM d'aller remplacer.

La Directrice objecte que les ATSEM quant à elles, bien que rarement absentes, ne sont jamais remplacées. Or, l'école maternelle a besoin des ATSEM : elles sont précieuses et pas uniquement pour le ménage : elles apportent un véritable soutien à la classe.

Le Maire répond qu'il est impossible de remplacer une ATSEM car elles prétendent qu'elles « s'arrangent ». Les enseignantes rétorquent qu'en aucun cas les ATSEM ne refuseraient de l'aide lors d'une absence d'une d'entre elles, cela dans l'intérêt des enfants.

M. le Maire annonce qu'il va les réunir pour en parler.

La DDEN conclut en disant que lorsque les remarques sont faites de manière harmonieuse et élégante, le dialogue est ouvert et des solutions peuvent être trouvées.

Mme VENTRE remercie la Mairie d'avoir tenu compte de la demande de l'école (ne plus déranger Mme PORTAL par téléphone sur son temps de travail).

6.Est-il possible d'améliorer la transition école/garderie de 15h30 ?

❖ Les enseignantes évoquent l'heure de sortie à 15h30 : les enfants inscrits en garderie voient les autres partir avec leurs parents alors qu'eux restent à l'école. C'est difficile. En outre, elles essayent d'emmener leur rang de manière échelonnée pour éviter les embouteillages mais cet accompagnement n'est pas fluide. Les enseignantes souhaiteraient que les 3 agents de garderie viennent récupérer les élèves directement dans les classes ; comme c'était le cas avant le plan Vigipirate renforcé. Mme MARTIN ne pense pas que les enfants souffrent de voir les autres parents au portail. Par ailleurs, elle souligne que les agents de la garderie sont satisfaits du système mis en place. Les enseignantes ne sont pas d'accord et préféreraient l'ancien système. Un aménagement du planning des agents pourrait être proposé (les faire commencer à 15h20 par exemple). Mme MARTIN va réfléchir à la requête des enseignantes.

❖ Les enseignantes demandent à ce que les enfants habituellement inscrits en garderie à 15h30 puissent y être gardés en cas de retard ou oubli d'inscription des parents. A partir de 15h30, ce n'est plus un temps « éducation nationale » : les enseignants gardent donc les enfants sur un temps personnel et de manière « bénévole ».

Elles proposent plusieurs solutions : faire payer double les familles qui ont oublié d'inscrire leur enfant (exemple : ville de Pignans), indemniser un enseignant d'astreinte tous les soirs (exemple : ville de Toulon).

La Mairie va réfléchir au problème de responsabilité que cela engendre. M. le Maire trouve logique d'accueillir en garderie, en cas de retard, les enfants qui y ont une inscription régulière.

Les enseignants proposent d'insérer dans le règlement de la garderie une clause sur la prise en charge des enfants dont les parents sont en retard afin que tout le monde soit couvert.

Les enseignantes insistent sur la nécessité de coopération entre l'Education Nationale et la Mairie pour trouver de meilleurs fonctionnements.

D. Projets de l'Association PEPS :

PEPS propose un vide-grenier le 12 juin sur la Place du village. Cette action ainsi que les autres manifestations de l'année (journées récréatives par exemple) permettront d'offrir un spectacle à tous les élèves de Gonfaron le 13 décembre 2016 prochain (Compagnie RATAFIA).

PEPS a également offert 4 collations de fruits cette année et propose aussi aux parents de mutualiser l'achat de fournitures scolaires pour davantage d'économies (opération SCOLEO).

La Directrice remercie l'association PEPS.

La Directrice remercie tous les partenaires de l'école pour leur implication. Elle souligne l'intérêt que provoquent les discussions et argumentations. Ce Conseil d'Ecole sera sans doute positif car il a permis de partager des idées, dans l'intérêt des élèves et de leurs familles.

La DDEN salue l'écoute dont a su faire preuve Monsieur le Maire.

Clôture du Conseil d'Ecole : 18h02.

Les secrétaires de séance :

A. FOUQUE

M. VENTRE

La Directrice

L. GARRIGUES